

**Mercredi 4 octobre 2023**

- 9h30 *Accueil des membres (MASA/DGER – 1ter, av. Lowendal – 75007 PARIS - salle 101,102, 103 au 1<sup>er</sup> étage)*
- 9h45 I - Ouverture de la 9<sup>ème</sup> séance plénière du CEF, par Jean-Roch GAILLET et Michel CHAUVEAU
- 10h00 II - Indicateurs du marché du travail, par Julia JOLY et Françoise CHASTANET
- 10h20 III - Décompte des emplois, par Françoise CHASTANET
- 10h30 IV - Accès au certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin, par Maud DUPUY d'UBY
- 10h45 V - Prospective métier d'éleveur de chevaux de sport/loisir, par Françoise CHASTANET
- 11h15 VI - État des lieux du métier d'artiste équestre, par Julia JOLY
- 11h35 *Pause*
- 11h50 VII - Point sur les travaux DALTE – perspectives possibles, par Michel CHAUVEAU
- 12h00 VIII - Point d'étape sur la réforme des diplômes JS, par Pierre-Alexis LATOUR
- 12h15 IX - Suite des ateliers du CEF n°8 (pratiques RH et diversité des parcours), par Charlène LOURD
- 12h45 *Déjeuner*
- 14h00 X – Intervention du DGER, Benoît BONAIME
- 14h20 XI – Niveau de prise en charge des coûts d'apprentissage, par Michel DAVID -  
Projet d'avis soumis au CEF
- 14h40 XII - Évolution de la formation à la traction animale, par Juliette MOS
- 15h00 XIII - Évolution du métier de maréchal-ferrant: une formation adaptée? par  
Charlène LOURD
- 15h30 *Pause*
- 15h40 XV - PREFERENCE, par Charlène LOURD et Tiphaine DROUOT
- 16h00 XVII - Promotion des métiers et des formations au salon d'Equita'Lyon, par  
Tiphaine DROUOT
- 16h15 XVI - Présentation du Label social Equures, par Charlotte FUSTEC
- 16h35 XVIII - Formation d'éleveur infirmier équin (pour information et avis éventuel), par  
Floriane BOUCHER
- 16h50 XIX - Questions diverses éventuelles
- 17h00 XX - Clôture de la 9<sup>ème</sup> séance plénière, par Michel CHAUVEAU

## Liste des documents de séance

III - Décompte des emplois	p.3
IV - Accès au certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin et asin	p.6
V - Prospective métier d'éleveur de chevaux de sport/loisir	p. 8
VI - État des lieux du métier d'artiste équestre	p. 14
VII - Point sur les travaux DALTE – perspectives possibles	p. 16
XI – Niveau de prise en charge des coûts d'apprentissage – <u>Projet d'avis</u>	p. 18
XV – PREFERence	p. 20
XVII - Promotion des métiers et des formations au salon d'Equita Lyon	p. 22
XVIII - Formation d'éleveur infirmier équin	p.24

%%%%%%%%

# Point n° III de l'OJ - Décompte emploi de la filière équine en 2023

État d'avancement au 15 septembre 2023

Suivi du dossier : Françoise CHASTANET (rapporteuse).

## Contexte :

En 2018, les observatoires de l'IFCE ont estimé les emplois liés au cheval en France. Parmi les 66 000 personnes en activité principale générés par le cheval, 7 sur 10 sont en lien direct avec la production et l'utilisation du cheval (établissements équestres, élevages et écuries d'entraînement de chevaux de courses).

En octobre 2022, le conseil de l'emploi et de la formation de la filière équine confirme le besoin d'actualiser le décompte des emplois. Ce projet partagé entre l'Observatoire Economique et Social du Cheval (OESC) et l'Observatoire des Métiers, de l'Emploi et des Formations Filière Équine (OMEFFE) a démarré en avril 2023. La mise à jour de ces chiffres va bénéficier d'une méthodologie réactualisée pour cette édition, compte tenu de l'accès à de nouvelles données obtenu par l'IFCE suite à son habilitation par le Comité du secret statistique en 2021.

En parallèle, l'Etablissement public France AgriMer et le Réseau Mixte Technologique agréé par le Ministère de l'Agriculture (RMT Filarmoni) engagent l'élaboration d'une quantification des emplois directs et indirects liés à l'agriculture en France. En terme de méthodologie et de partage de connaissances, l'IFCE s'associe à ce travail pour représenter la filière équine et être comparable.

## Travaux réalisés :

### Travaux méthodologiques (Avril – Juillet 2023)

Le décompte 2023 s'appuie autant que possible sur les données disponibles via le Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD). Le CASD contient les données sociales et fiscales issues des déclarations administratives des entreprises. Le décompte « emploi » valorisera essentiellement les données sociales, les données fiscales étant traitées dans le cadre du panorama économique de la filière.

Les bases de données accessibles concernent autant les profils salariés que les profils non-salariés. Dans un premier temps, une analyse des notices des bases a été effectuée pour identifier les variables utiles au décompte.

Dans le même temps, des échanges avec l'IDELE sont en cours pour harmoniser notre méthodologie avec le secteur agricole.

Deux types d'emploi seront décomptés : les emplois directs et indirects avec la filière équine.

Les emplois directs sont ceux en lien avec les producteurs et utilisateurs de chevaux, avec la volonté de couvrir les 5 secteurs d'activité suivants : élevage, entraînement courses, établissements équestres, traction équine, artistes équestres.

Les emplois indirects regroupent des secteurs d'activité plus ou moins dépendants de la filière équine. Par exemple, on retrouve les secteurs d'activité de la santé animale, de l'alimentation animale, de l'enseignement et recherche, de la génétique et performances, de la logistique, de la

viande, de la gestion des co-produits, des administrations, développement et représentation politique, de la distribution, les fournisseurs d'équipements, matériels et bâtiments, les services divers.

Pour chacun de ces secteurs d'activité, en s'inspirant des travaux réalisés par le secteur agricole, il sera intéressant d'estimer le niveau de dépendance des acteurs ou groupes d'acteurs identifiés. Pour les emplois indirects, il serait ainsi possible d'estimer les emplois très, assez ou peu dépendants de la filière équine.

### **Pilotage de l'étude (Juillet 2023)**

Un Comité de pilotage de l'étude s'est réuni le 11 juillet afin de partager la méthodologie envisagée. La présentation est disponible [ici](#).

\* membres du comité de pilotage: AEDG, AFASEC, ANAA, CNOV, CPNE-EE, FCC, FFE, GHN, Hippolia, SHF, SFET

### **Travaux de décompte : élaboration des listings d'acteurs (Mai-août 2023)**

Afin de recenser les acteurs de la filière équine, sont mobilisés :

- les fichiers d'entreprises du décompte emploi précédent ;
- les listings élaborés dans le cadre du projet panorama des entreprises de la filière équine (pilote par l'OESC de l'IFCE) ;
- des listings *via* des recherches internet ;
- des partenariats (conventionnement en cours avec Hippolia, à venir avec la CNOV).

Pour décompter les emplois indirects, des listings d'acteurs sont en cours de construction et concernent actuellement :

- les prestataires de soins (hors vétérinaires) ;
- la recherche et l'enseignement ;
- la viande (abattoirs, artisans bouchers, marchands...) ;
- les co produits (équarrissage, crematorium, transformation co-produits) ;
- les administrations et institutions ;
- les services divers tels que les hippodromes, les centres d'entraînement, les pôles équestres, les organisateurs de salons et événements.

À ce jour, près de 1000 SIREN d'entreprises ont été retrouvés. Des collaborations seront établies avec des partenaires de la filière équine pour renforcer et consolider le recensement des structures pour certains groupes d'acteurs.

Concernant le décompte des emplois directs, actuellement, ce sont plus de 4 500 employeurs recensés pour les secteurs de l'équitation (à partir des listings de la FFE), du galop (à partir des listings de France Galop) et de l'élevage Sport (à partir de la base IFCE-SIRE).

Le décompte des emplois s'opèrera ensuite de deux manières :

- pour les entreprises dites « spécialisées » (avec une activité équine majoritaire), il sera réalisé grâce aux bases administratives disponibles sur le CASD. Il est donc nécessaire de « sirenniser » ces entreprises pour permettre les appariements avec ces bases.
- pour les entreprises non spécialisées (pas d'activité équine unique ou majoritaire), le décompte sera réalisé via des dire d'experts, estimations ou enquêtes.

Des tests sont en cours de réalisation.

### **Dates Clés :**

Mars 2023 : Lancement du projet

28/04/2023 : COPIL lancement RMT FILARMONI décompte emploi agricole

07/06/2023 : Point Hippolia - échanges de données

20/06/2023 : Echanges avec IDELE/Christophe Perrot sur la méthodologie du décompte des emplois agricoles directs

11/07/2023 : 1<sup>er</sup> COPIL de l'étude avec les partenaires

12/09/2023 : Echanges avec IDELE/Abdel Osseni et Boris Duflot sur méthodologie du décompte des emplois agricoles indirects

### **Prochaines étapes :**

#### **Emplois directs :**

- Poursuite des travaux pour identifier les structures et les activités équines majoritaires des structures
- Pour les structures spécialisées: poursuite des travaux d'appariement depuis les bases administratives
- Pour les structures non spécialisées: poursuite des travaux pour identifier les ressources disponibles pour le décompte des emplois (recensement agricole notamment)

#### **Emplois indirects :**

- Groupe de travail avec les partenaires pour valider les secteurs d'activité, identifier les groupes d'acteurs, leur niveau de dépendance vis-à-vis de la filière équine.
- Croisement avec les bases administratives, disponibles sur le CASD, pour les entreprises spécialisées
- Lancement des enquêtes pour les structures non spécialisées

#### **Méthodologie :**

- Echanges méthodologiques à poursuivre avec le secteur agricole.

%%%%%%%%

## Point n° IV de l'OJ - Inséminateur équin et asin : accès à la certification

(Proposition n° 11– CEF n° 7 du 11 octobre 2022)

État d'avancement au 19 septembre 2023

Suivi du dossier : Maud DUPUY d'UBY (rapporteure)

### Le groupe est constitué de :

Clémentine Bonnin – SFET

Mathieu Booghs – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Nathalie Blanc - CNOV

Guillaume Blanc – IFCE (accompagnement à la filière)

Françoise Chastanet – IFCE (OMEFFE)

Raphaëlle Desplats – Association des inséminateurs

Maud Dupuy d'Uby – IFCE (PFP)

Michel Guiot – SHF

Charlène Lourd – IFCE (CEF)

Joël Rigal – Inspecteur de l'Enseignement Agricole

Agnès Rimbert – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (DGPE-Bchic)

### Le groupe s'est réuni cinq fois :

- 1<sup>ère</sup> réunion le 12/12/2022 pour définir les objectifs du groupe de travail et les actions à mener. Il en est ressorti que nous devons mieux connaître les inséminateurs et donc mettre en place une enquête puis, dans un 2<sup>nd</sup> temps, travailler sur la formation en elle-même (prérequis, contenus, délivrance du certificat...). Un sujet sur le suivi échographique des juments est étroitement lié et sera traité par les vétérinaires qui feront un retour au groupe.
- 2<sup>ème</sup> réunion le 09/01/2023 pour finaliser l'enquête, son contenu, les moyens de diffusion, ...
- 3<sup>ème</sup> réunion le 23/02/2023 pour travailler sur la formation en elle-même. Des questions restent en attente de l'enquête, les membres décident d'attendre les résultats pour continuer les travaux.
- 4<sup>ème</sup> réunion le 23/05/2023 pour consulter les résultats bruts de l'enquête et aborder la mise en œuvre de la formation. Il en est ressorti :
  - o qu'il n'y aurait pas de modification du contenu de la formation ;
  - o que les critères de sélection restaient de la responsabilité de l'organisme de formation mais que l'IFCE s'appuierait sur les professionnels pour élaborer une grille d'aide à la décision pour la sélection des candidats ;
  - o que l'IFCE souhaitait mettre en place une commission de recrutement regroupant les professionnels.
- 5<sup>ème</sup> réunion le 19/09/2023 pour avoir un retour des vétérinaires sur la question de l'échographie et clore le groupe de travail.

## Quelques résultats de l'enquête :

525 réponses dont 265 réponses complètes.

Environ 40% de personnes morales et 60% de personnes physiques.

Les 5 départements les plus représentés dans l'enquête :

- 1<sup>er</sup> - Le Calvados (14)
- 2<sup>ème</sup> – L'Orne (61)
- 3<sup>ème</sup> – La Manche (50)
- 4<sup>ème</sup> – La Mayenne (53)
- 5<sup>ème</sup> – La Loire Atlantique (44)

Les juments inséminées:

- 50% chevaux de type selle, 11% chevaux de course (trot), 5% chevaux de trait, 32% poneys, 1% ânes.
- 20% n'inséminent que leurs propres juments, 70% inséminent leurs propres juments et des juments d'autres propriétaires.
- 46% inséminent moins 20 juments par an.
- 10% inséminent entre 100 et 200 juments par an.

L'activité est stable ou à la hausse

## Conclusion des vétérinaires sur la problématique du suivi échographique :

La profession vétérinaire dans son ensemble (CNOV<sup>1</sup>, SNVEL<sup>2</sup>, OPV<sup>3</sup>) n'est pas favorable à une délégation des actes d'échographie par les inséminateurs équin pour plusieurs raisons :

- Risque de perdre encore plus le maillage territorial.
- Il n'y a pas de raison scientifique d'échographier les juments toutes les 6 heures.
- Raisons sanitaires puisque les vétérinaires seront moins dans les élevages.
- Risque d'ouvrir le L243-3 pour les autres filières.

%%%%%%%%

---

<sup>1</sup> Conseil national de l'ordre des vétérinaires

<sup>2</sup> Syndicat national des vétérinaires en exercice libéral

<sup>3</sup> Organisations professionnelles vétérinaires

## Point n° V de l'OJ - Prospective métier d'éleveur de chevaux de sport/loisir

(Proposition n° 5 – CEF n° 1 du 23 septembre 2019)

**Offre et demandes de chevaux ; formation des éleveurs : étudier les évolutions de l'offre et de la demande de chevaux ; en tirer les conséquences en matière de formation des éleveurs**

État d'avancement au 15 septembre 2023



Suivi du dossier : Françoise CHASTANET (rapporteuse) – Anne-Lise PÉPIN (cheffe de projet)

L'étude propose de dresser un regard prospectif sur l'évolution des emplois et des marchés durant les 10 années à venir sur la filière élevage sport.

### **Etat d'avancement 2020**

Les études préalables suivantes ont été menées en 2020 :

#### **- Le marché des chevaux (Étude 1)**

L'analyse de la demande française a été réalisée : synthèse des données bibliographiques disponibles ; analyse de la base SIRE ; classification des cavaliers clients d'un centre équestre envisageant d'acheter un cheval dans les 10 prochaines années (source : enquête Fidel'Équestre).

La demande étrangère pour les équidés français de sport/loisir a été qualifiée à partir des contenus des bases sanitaires d'exportation (certificats sanitaires d'exportation, saisis par les DD(CS)PP. Des premiers résultats sur les chevaux exportés (type d'équidés exportés, race, âge, et pays de destination, utilisation après l'export) sont disponibles.

Des enquêtes qualitatives sur les chevaux exportés ont été réalisées par téléphone (enquêtes de quelques anciens propriétaires, de gros exportateurs, et de transporteurs d'équidés). Une enquête quantitative a été lancée en janvier 2021 auprès des anciens propriétaires des équidés exportés.

#### **- Qui sont les acteurs de l'élevage ? (Étude 2)**

Un premier rapide état des lieux a été réalisé à partir de l'analyse de la base SIRE.

#### **- Les emplois, le marché du travail, les formations : dynamique et adéquation (étude 3)**

Les emplois ont été estimés selon le décompte emploi réalisé en 2018 par l'OMEFFE. Les emplois salariés ont été qualifiés à partir de l'analyse des données de la MSA. Le marché du travail a été analysé selon les données de la plateforme équi-ressources : identification des métiers exercés en sport-loisir, des métiers qui recrutent, des métiers en tensions, profil des candidats postulants.

Les formations susceptibles d'alimenter les métiers de l'élevage et la valorisation des jeunes chevaux ont été répertoriées: cartographie des formations et des organismes de formation, analyse des programmes de formation, volumes de formés. Des éclairages qualitatifs (conseillers équi-ressources, des formateurs, des jeunes actifs récemment diplômés) ont complété cette étude.

### **Etat d'avancement 2021**

**Le 1<sup>er</sup>COPIL de lancement s'est tenu le 4 février 2021** (en visioconférence): 17 participants

#### Déroulé du COPIL :

- Rappel du contexte et objectifs de l'étude
- Tour de table et collecte des attentes de chaque participant
- présentation et discussion autour des premiers états des lieux réalisés : Marché, éleveurs, emploi salariés et formations
- Echanges sur les prochaines actions à mener

#### Relevé de décisions du COPIL

- Lancement de 2 sous-groupes de travail : Marché et éleveurs.

Groupe de travail Marché : Le marché des équidés de sport-loisir : état des lieux et prospective - Animé par Anne-Lise Pépin et Camille Colange.

Qui sont les acheteurs d'aujourd'hui et ceux de demain, pour quels types d'équidés ?

Avis sur les questionnaires d'enquête, définition du périmètre d'étude et partage des visions sur l'avenir du marché.

→Ce groupe de travail s'est réuni **le 6 avril 2021**.

Groupe de travail Eleveurs : Etat des lieux des éleveurs - Animé par Françoise Chastanet et Romane Varenne

Qui sont les éleveurs d'aujourd'hui ? Quelles trajectoires, pratiques, perspectives, attentes, difficultés, interactions ?

Validation des objectifs de l'étude, avis sur la méthodologie, le périmètre d'étude et les questionnaires.

→Ce groupe de travail s'est réuni **le 9 avril 2021**.

**2<sup>ème</sup> COPIL : le 5 juillet 2021** (en visioconférence) – 13 participants

#### Déroulé du COPIL :

- Étude Marché : Présentation des premiers résultats des 2 enquêtes quantitatives lancées en juin 2021.

→Enquête 1 : auprès des acheteurs d'équidés en 2020

→Enquête 2 : auprès des futurs acheteurs d'équidés

-Étude Eleveurs : Présentation des résultats de l'enquête qualitative réalisée auprès de 25 éleveurs (typologie des éleveurs interrogés, faits marquants concernant les pratiques des éleveurs, leur rapport à la formation continue, leur main d'œuvre, les interactions entre éleveurs, leur vision avenir)

#### Relevé de décisions du COPIL

→État des lieux ELEVEURS :

- quantifier les éleveurs selon les typologies, et selon leurs stratégies (objectifs, pratiques, structures...). Une proposition de questionnaire sera réalisée cet été 2021. L'enquête sera envoyée à l'automne 2021.
- faire un lien avec l'IDELE et le Réseau équin pour répondre aux attentes du COPIL concernant les outils d'aide à la décision : études de cas, études de coûts en élevage sport.

→Projet dans sa globalité :

- la SHF échange en interne sur leurs souhaits de livrables à produire dans le cadre de l'étude.
- hiérarchiser les actions à mener suite à la prospective.

**3ème COPIL : le 4 décembre 2021** (en visioconférence) – 9 participants

#### Déroulé du COPIL :

- Etude Marché : Résultats des enquêtes de marché, Projections du marché (offre et demande) sur les 10 prochaines années avec discussion autour des hypothèses d'évolutions
- Etude Eleveurs : Présentation des premiers résultats de l'enquête quantitative réalisée en octobre 2022. 12 000 emails envoyés, 2100 répondants.

#### Relevé de décisions du COPIL

- Ne rien diffuser avant le prochain COPIL. Préparer un format de présentation comme celui d'aujourd'hui avec les analyses plus fines proposées.

Concernant les livrables, le Copil propose :

- un format de synthèse sous format ppt. Un sommaire permettra de viser les slides intéressantes et d'aller rechercher/capturer les éléments recherchés.
- des conférences sur les résultats de l'étude avec des focus sur des thèmes. La vidéo ne doit pas être longue. Exemple de thème : quelle production pour quel marché ?

#### **Etat d'avancement 2022**

**4ème COPIL : le 31 mars 2022** (en visioconférence) – 9 participants

#### Déroulé du COPIL :

- restitution et synthèse des résultats
- identification des leviers prioritaires pour accompagner les éleveurs.

- Modalités de diffusion des résultats

#### Relevé de décisions du COPIL

- La rédaction d'une synthèse de l'étude est validée. Anne-Lise et Françoise feront une proposition d'ici cet été.

- Afin de diffuser les résultats de cette étude, un plan de diffusion devra être établi.

Un groupe de travail « communication » permettra de définir les supports, les cibles et les messages clés à faire passer.

- La prospective en lien avec les métiers de l'élevage sera planifiée avant la fin du 1er semestre 2022. Une stagiaire a été recrutée dans le cadre de la réalisation de ce troisième volet de l'étude (arrivée 30 mai 2022).

#### **JSIE (Journées Sciences et Innovation Equines) : le 3 juin 2022** à Saumur

- Rédaction d'un article de synthèse des résultats (Anne-Lise)
- Présentation des résultats (format 15 minutes – Anne-Lise et Françoise)

#### **5ème COPIL : le 23 juin 2022** (en visioconférence) – 13 participants

##### Déroulé du COPIL :

- Etat d'avancement diffusion des résultats des volets Eleveurs et Marché
- Lancement de la prospective métiers: validation objectifs, périmètre, méthodologie et calendrier

#### Relevé de décisions du COPIL

Concernant la diffusion des résultats des volets 1 et 2 (Eleveurs et Marché) :

- La SHF souhaite associer le GHN au projet de communication, notamment sur le besoin de plus de transparence dans les transactions.
- Réflexion et réalisation d'unpocket sur les démarches/circuit d'achat
- Proposer un *storyboard* pour une vidéo « Qui sont les éleveurs ? »
- La SHF souhaite planifier des interventions de l'IFCE pour présenter les résultats de l'étude : Mondial, du Lion, web conférences, interventions en régions...
- Mise en page du rapport global de l'étude en cours, relecture pour à l'automne 2022

Concernant le lancement du volet 3 « prospective sur l'évolution des métiers et des compétences » :

- Juillet/aout 2022: réalisation des entretiens (par téléphone et sur le terrain)  
Contribution du COPIL: Collecte de contacts de salariés (Nom, prénom, métier dominant, téléphone, coordonnées employeur) et de prestataires (service de remplacement, groupement d'employeurs, prestataires...).
- Automne 2022 : synthèse des entretiens

## **CODIR IFCE : le 13 septembre 2022 en visio-conférence**

- présentation des résultats de l'étude et des suites en cours ou envisagées

## **6ème COPIL : le 9 décembre 2022 (en visioconférence) – 8 participants**

### Déroulé du COPIL :

- Résultats des enquêtes qualitatives menées durant l'été 2022. Quelles évolutions des métiers et des compétences en élevage équin d'ici 2030? Comment adapter l'offre de formation ?).

- Etat d'avancement diffusion des résultats des volets Eleveurs et Marché

### Relevé de décisions du COPIL

Concernant le lancement du volet 3 « prospective sur l'évolution des métiers et des compétences » :

- Le COPIL s'engage à consulter et compléter si besoin les diapositives concernant les montées en compétences d'ici 2030
- Evolution quantitative des emplois → janvier 2023
- Travail sur les scénarii → février 2023
- Prochain COPIL → mars - avril 2023

Concernant la diffusion des résultats des volets 1 et 2 (Eleveurs et Marché) :

- POCKET à destination du grand public sur les circuits d'achats: Relecture et remarques sur le contenu (la mise en page est prévue par une graphiste) avant le 10/01/2022.
- VIDEO « Qui sont les éleveurs de chevaux de sport ? » : Lire et apporter vos remarques concernant le script de la vidéo « Qui sont les éleveurs » -> avant le 6/01/2022.  
Si possible, nous proposer des éleveurs « acteurs » intéressés pour participer à la vidéo. Il nous faudrait un éleveur pour les 4 types d'éleveur (celui qui vit de son élevage, le poly-éleveur, celui qui démarre son activité d'élevage et enfin le passionné)  
Tournage vidéo « qui sont les éleveurs » → fin janvier 2023
- Présentation des résultats au SIA (à voir avec le Stud book Selle Français)
- Pages à rédiger dans la revue Le Selle Français prévue en août 2023

## État d'avancement 2023

### **WEBCONFERENCE IFCE : le 2 mars 2023**

- présentation des résultats de l'étude (volet 1 et volet 2). 49 participants

### **7<sup>ème</sup> COPIL : le 23 mars 2023** (en visioconférence) – 11 participants

#### Déroulé du COPIL :

- Résultats des projections des besoins en recrutement d'ici 2030 et des enjeux associés. Echanger autour des leviers.
- Etat d'avancement de la diffusion des résultats des volets Eleveurs et Marché
- Planification de la diffusion du volet prospective métiers

#### Relevé de décisions du COPIL

- La rédaction d'un rapport de l'étude est validée. Françoise fera une proposition d'ici cet été.
- Les résultats seront présentés aux JSIE 2023.
- le Copil sera sollicité au fur et à mesure pour avis et relecture des supports de diffusion produits.

Ce Copil du 23 mars 2023 est le dernier d'une série (sept au total). Il clôture cette étude économique, lancée en 2021.

La diffusion des résultats a été engagée depuis fin 2022 sur le premier volet de l'étude (état des lieux de éleveurs et prospective marché). Elle va se poursuivre et intégrer les résultats de la prospective métier. Elle sera déclinée selon différents supports (rapport, *podcast*, infographie, vidéo, interventions, etc.).

%%%%%%%%

## Point n° VI de l'OJ - Étude sur le métier d'artiste équestre en France métropolitaine

(Proposition n° 12 – CEF n° 7 du 11 octobre 2022)

État d'avancement au 6 septembre 2023

Suivi du dossier : Julia JOLY (rapporteuse).

La réalisation de cette étude a été validée par le CEF en octobre 2022. Elle a été commandée par le Syndicat National des Artistes Équestres et la Fédération Française d'Équitation. Une convention tripartite a ainsi été signée entre le SNAE, la FFE et l'IFCE.

L'objectif est de faire un état des lieux quantitatif du métier d'artiste équestre en France métropolitaine : savoir qui exerce ce métier, comment, les problématiques rencontrées par les artistes et les leviers possibles d'amélioration.

La réalisation de cette étude comporte deux phases :

- Un recensement des artistes équestres *via* un court questionnaire, pour savoir combien ils sont et collecter un premier niveau d'informations sur les conditions d'exercice de l'activité.
- Un questionnaire plus approfondi visant à analyser la diversité et les difficultés d'exercice du métier. Cette seconde phase était conditionnée par le bon déroulement de la phase I.

Nous avons obtenu 215 réponses exploitables au questionnaire de recensement, qui a été largement diffusé par l'IFCE et les membres du comité de pilotage. En parallèle, un listing des artistes équestres a été dressé à partir de recherches sur internet et sur les réseaux sociaux, avec l'aide du SNAE et de la FFE, qui conclut à un minimum de 500 artistes équestres en activité. Nous pouvons donc être plutôt satisfaits du nombre de réponses au questionnaire de recensement.

Ce 1<sup>er</sup> questionnaire révèle qu'une majorité des artistes équestres (43%) estime exercer cette activité en parallèle d'autres activités. Un tiers déclare que l'activité d'artiste équestre est leur unique activité professionnelle. Presque la moitié des répondants (48%) sont intermittents du spectacle (amateurs et bénévoles mis à part). Cette situation professionnelle semble considérée comme avantageuse.

Nous avons également réalisé 33 entretiens avec des artistes. Ceux-ci nous ont permis de recueillir des informations qualitatives complémentaires et de réaliser le questionnaire d'approfondissement.

L'étude a été mise en suspens entre février et début mai 2023 car les échanges avec les partenaires, et notamment la FFE, interrogeaient sur la volonté de poursuivre cette étude dans le cadre d'un partenariat conforme à l'esprit et aux termes de la convention tripartite signée en amont de l'étude.

Lors du CEF d'avril 2023, il a été rappelé à la FFE que l'IFCE et le SNAE étaient en attente d'une position officielle quant à la poursuite de sa participation aux travaux, la confirmation de l'engagement de toutes les parties conditionnant le lancement de la phase II.

Suite à cette relance, le 10 mai, l'IFCE a reçu un courrier de la FFE affirmant sa volonté de poursuivre l'étude. Un comité de pilotage de fin de phase I a donc pu se tenir le 16 mai, au cours duquel ont été présentés les résultats du recensement, une synthèse des entretiens menés auprès des artistes équestres et la méthodologie de la phase II de l'étude.

À partir du 7 juillet, le second questionnaire d'approfondissement a été diffusé par l'IFCE aux artistes équestres et aux employeurs d'artistes équestres dont l'adresse courriel a pu être récoltée lors de la première phase de l'étude (450 adresses). Des relances par courriel ont été envoyées le 10 août et le 13 septembre. Comme lors de la première phase, ce questionnaire a fait l'objet d'une communication sur les réseaux sociaux de l'IFCE et sur son site internet. Les membres du COPIL se sont également engagés à le diffuser auprès de leurs contacts, notamment le SNAE qui est particulièrement actif.

Le questionnaire devrait être clôturé fin septembre. S'en suivra l'analyse des réponses en vue de les présenter au COPIL en octobre/novembre, pour ensuite pouvoir livrer le rapport d'étude fin 2023/début 2024.

%%%%%%%%

## Point n° VII de l'OJ–Point sur les travaux DALTE – Perspectives possibles

(Proposition n° 2 – CEF n° 1 du 23 septembre 2019)

### ***Pour une présentation des certifications sous forme de blocs de compétences***

État d'avancement au 14 septembre 2023

Suivi du dossier : Michel CHAUVEAU & Charlene LOURD (rapporteurs).

Le groupe de travail DALTE (Description des activités liées au travail avec les équidés) a été mis en place en novembre 2021. Les comptes rendus des réunions menées sont accessibles dans la rubrique CEF du site de l'IFCE. Un tableau comparatif de 21 certifications a été élaboré, à partir des référentiels d'activités actuellement en vigueur. Ces activités ont été réparties en une douzaine de « familles ». Les documents téléchargeables ci-après rendent compte du travail effectué.

- [Consulter le bilan DALTE au 15 mars 2023](#)
- [Consulter le tableau DALTE \(version au 16 janvier 2023\)](#)
- [Consulter la note explicative du tableau DALTE](#)

Cette cartographie était une étape préalable proposée à la réflexion des certificateurs pour la présentation de leurs diplômes ou titres professionnels sous forme de blocs de compétences. Cette présentation est maintenant devenue obligatoire par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel*.

L'un des objectifs du groupe DALTE était de mettre en évidence des passerelles et/ou équivalences possibles entre certifications, ou encore des lacunes dans les contenus de formation actuels.

Cette première phase du travail (cartographie) s'est achevée à l'été 2022. La réunion du CEF du 11 octobre 2022 a envisagé les suites. Un groupe de travail « *DALTE analyse* » a été imaginé pour déterminer les superpositions puis les manques dans l'offre de certifications. EDUTER Ingénierie, représenté au CEF, a accepté d'y participer.

Toutefois, la mise en place de ce groupe de travail « analyse » a été différée. En effet, le ministère chargé des Sports a engagé à l'automne 2022 une rénovation de ses certifications. Il a demandé au CEF, le 2 novembre 2022, de transmettre au cabinet CG conseil les résultats de ses travaux DALTE. Ce cabinet avait à animer un groupe de travail penché spécifiquement sur la réingénierie du BP JEPS « activités équestres ».

Les travaux menés au printemps 2023 sur ce sujet n'avaient pas encore étudié concrètement et précisément la question des équivalences entre blocs de compétences, notamment celles concernant les diplômes du MASA et du MSJOP. Mais tant le DGER que la ministre SJOP, par leurs

courriel et lettre respectivement de février et mars 2023, ont exprimé leur attachement fort à la mise en place de doubles certifications, que pouvaient permettre ces équivalences.

La [charte de coopération interministérielle et interbranche](#), signée le 5 juin 2023, dans le cadre du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport, consacre l'engagement des signataires à la réalisation d'un référentiel commun des métiers, compétences et qualifications associées (RMCQA) et la mise en place de correspondances entre blocs de compétences. Un premier point d'étape sur ce dernier sujet doit être réalisé avant la fin de l'année 2023, le RMCQA devant être finalisé pour l'automne.

Aussi la DS a-t-elle prévu d'organiser le 6 octobre 2023 une réunion de travail notamment destinée à « *mieux appréhender les correspondances à établir entre certificateurs* ».

Techniquement, il faudra donc comparer les référentiels d'activités, ce qu'envisageait de faire le groupe de travail « DALTE analyse ». Il est heureux qu'une suite lui soit ainsi donnée.

Dans ce contexte, le CEF se tient à la disposition des ministères de tutelle de l'IFCE (MASA et MSJOP), dont les calendriers de réforme de leurs certifications se rapprochent. Le groupe de travail DALTE pourra être remis en service s'ils le désirent, et dans les conditions qu'ils pourront proposer.

Toutefois, le président du CEF a attiré à plusieurs reprises l'attention des ministres concernés sur le nombre de blocs de compétences à prévoir pour ces certifications, qui ne doit pas être trop limité, faute de rendre techniquement difficile, voire impossible, l'établissement d'équivalences. Si elles ne se font pas précisément, mais « à l'emporte-pièce », il est probable que France compétences ne les validera pas.

Cette analyse semble partagée, au moins par le cabinet de la ministre SJOP (échange du 5 juillet 2023).

Il y a lieu d'évoquer ce point entre les administrations et les autres certificateurs concernés.

%%%%%%%%

# Point n° XI de l'OJ–Niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

(Proposition d'Avis)



## Conseil de l'emploi et de la formation

*Avis du 4 octobre 2023*

### Fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Le conseil de l'emploi et de la formation (CEF) de l'IFCE, instance de concertation et de proposition des représentants de la filière équine, a pris connaissance du décret n° 2023-858 du 6 septembre 2023 du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion (MTPEI), relatif à la fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

Les membres du CEF constatent et déplorent la baisse de ces niveaux pour ce qui concerne la filière équine, affectant les métiers liés au sport (comme, par exemple, entre 2022 et 2023, et sauf erreur de calcul : - 3% pour le BPJEPS ; - 14 % pour le TFP animateur d'équitation) et plus encore les certifications du ministère chargé de l'agriculture (- 12 % pour le CAPa palefrenier-soigneur ; - 22 % pour le bac pro conduite et gestion des entreprises hippiques ; - 35 % pour le groom équin).

Ces décisions paraissent en contradiction avec les orientations gouvernementales en matière de développement de l'apprentissage et les engagements de coopération entre, notamment, les ministères chargés du travail, de l'agriculture et des sports, avec les branches professionnelles, pour le développement des métiers du sport (cf. le Grenelle de l'emploi et des métiers du sport du 5 juin 2023 et la charte de coopération qui y a été signée).

Elles feront peser sur les structures de formation, les entreprises et les familles d'apprenants des charges supplémentaires. Il n'est pas certain qu'elles pourront les assumer. Cela peut également compromettre le développement de l'emploi dans ce secteur.

Comparativement à d'autres certifications où elles sont par nature plus faibles, il ne semble pas qu'aient été suffisamment prises en compte les charges spécifiques liées à des formations nécessitant la présence de « l'individu Cheval » comme le groupe de travail mis en place par le CEF sur ce sujet l'avait mis en évidence. Si la présence des chevaux au sein des établissements de formation est coûteuse, elle n'en est pas moins indispensable pour l'acquisition des bons gestes en toute sécurité. Les métiers du cheval sont reconnus par la Mutualité sociale agricole (MSA) comme les plus accidentogènes. Diminuer les niveaux de prises en charge équivaut pour les établissements de formation à diminuer leurs charges dont celles relatives aux équidés. Avec

moins de chevaux et donc moins de temps passé aux écuries, les élèves ne peuvent acquérir l'expérience suffisante pour satisfaire les attentes de leurs maîtres d'apprentissage. Ceci a pour effet direct de pénaliser les élèves les moins initiés et de contribuer à l'écart de niveau des élèves très souvent reprochés par les employeurs.

Le CEF souhaite donc que le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion revoie à la hausse ces niveaux de prise en charge à l'occasion du prochain décret qu'il publiera et se tient à sa disposition pour lui apporter toute l'aide technique nécessaire, en réactivant son groupe de travail, s'il y a lieu.

Avis des membres du CEF :

*(Comme à l'accoutumée, le CEF étant une structure consultative et non délibérative où des majorités peuvent être dégagées, les avis des différentes instances seront mentionnés, avec nom de chacune d'entre elles, avis favorable, défavorable ou abstention).*

Pour le CEF,  
son président

**Michel CHAUVEAU**

[Nota : cet avis sera notamment adressé au ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion professionnelle, à France compétences et aux signataires de la charte de coopération interprofessionnelle et interbranche signée le 5 juin 2023, figurant sur le site du MTPEI]

%%%%%%%%

## Point n° XV de l'OJ-Plan de relance de l'emploi pour la filière équine de référence : PREFErence

État d'avancement au 14 septembre 2023

Suivi du dossier : Charlène LOURD (rapporteuse).

**Contexte et objectifs :** Le plan de relance pour l'emploi de la filière équine de référence, appelé PREFErence, est né du constat que la filière équine avait désormais pris connaissance et conscience des difficultés rencontrées au sein des écuries et haras en matière de personnel. S'il est toujours important de dresser des diagnostics autour de l'emploi et de continuer les recherches en sciences humaines sur le sujet, il est aujourd'hui urgent de se mobiliser autour d'actions communes et collectives pour inverser la tendance et retrouver une situation d'équilibre sur le marché du travail.

L'objectif de PREFErence est ainsi de rassembler les principaux acteurs de l'emploi et de la formation pour partager des constats qui ne sont plus à partager mais à changer par la mise en place d'un plan commun de relance de l'emploi. Jusqu'alors le CEF permettait l'émergence et la coordination d'actions isolées, aujourd'hui sa volonté est de co-construire un plan complet d'actions à mener en faveur de l'emploi et plus largement du travail auprès des chevaux.

L'ambition de PREFErence est donc de s'adresser d'une voix unique et unie pour faire reconnaître ces métiers comme en danger et de proposer un plan commun, durable et éthique avec des actions concrètes pour les entreprises équestres, hippiques et équines.

**Lancement :** L'idée du projet a été présentée par Charlène LOURD en novembre 2022 à la FFE, la CPNE-EEe et au GHN puis en janvier 2023 à l'AFASEC, à l'AEDG et la SEDJ. Ces acteurs activement impliqués dans la problématique de tension sur le marché du travail se sont montrés intéressés et ont donné leur accord pour la poursuite des travaux.

Après ce premier accord de principe en petit comité, la présentation en réunion plénière du CEF n°8 a permis d'obtenir l'accord plus global des membres du CEF. Absents de la réunion, les directrices de la SFET et de la SHF ont été informées les 6 et 21 septembre du projet.

Au moment de l'écriture de cet état d'avancement seule la rencontre avec la SFET a pu être réalisée. Le projet a trouvé à su trouver un intérêt auprès de cette maison mère. Il sera présenté lors de leur prochain CA pour validation auprès des élus.

Pour asseoir le projet grâce à un renfort et un soutien politique, une rencontre avec Freddy Sertin et Jean-Pierre Vosgel pourrait être prévue lors du Mondial du Lion le 21 octobre.

À la suite de ces présentations, le projet sera présenté au comité filière de l'IFCE enfin d'année (novembre/décembre) pour présenter les premiers travaux et demander l'écriture d'une convention spécifique engageant les maisons mères ainsi que la FFE, la CPNE-EE, l'AEDG, la SEDJ et l'IFCE.

**Axes de travail :** En parallèle de ce lancement institutionnel, les travaux doivent se poursuivre pour prouver la volonté de constituer collectivement un plan de communication et de construire des actions concrètes en faveur des entreprises.

Les premières réflexions ont donc permis de conclure que PREFErence s'articule autour de deux axes.

**L'axe de communication :**

- Il permet un discours unique et uni avec l'ambition de redonner un élan à nos emplois. Pour ce faire, les instances s'appuieraient sur les compétences d'une agence de communication extérieure. Ce travaillerait ne pourra se faire qu'à la condition d'une participation financière collective. En lien avec des agences, Tiphaine DROUOT travaille actuellement à une proposition financière de plan de communication. Elle soumettra des propositions lors de la 9<sup>ème</sup> réunion plénière.
- Parmi les livrables envisagés a été imaginée une présentation de "Qui fait quoi pour l'emploi dans la filière équine". En effet, le constat a été fait que si la répartition des **rôles** de chacun n'était pas toujours claire entre instances, elle l'était encore moins pour les dirigeants et salariés des écuries et haras. Le format n'est à ce jour pas défini et pourra faire l'objet d'une réflexion avec l'agence de communication retenue. Un travail de recueil des missions et des feuilles de route permettra de constituer le contenu du document.

**L'axe des actions concrètes en faveur des entreprises :**

- Trois grandes catégories d'actions ont à ce jour été repérées mais elles restent à affiner : Développement du bien-être au travail, soutien économique et moral aux entreprises, conseil en construction de carrière.
- Les premiers échanges ont conclu d'un besoin de recensement des actions déjà menées par l'ensemble de nos organismes. Cet état des lieux permettra à terme de profiter des expériences des différents secteurs, de dresser des indicateurs de réussite et de repérer les actions manquantes et donc à mettre en œuvre. À ce jour, seuls l'AFASEC et équi-ressources ont complété ce document.

%%%%%%%%

## **Point n° XVII de l'OJ - Mise en œuvre d'animations « Métiers & orientations » à Equita Lyon – 1 au 5 novembre 2023**

État d'avancement au 15 septembre 2023

**(Proposition n° 15– CEF n° 8 du 5 avril 2023)**

Suivi du dossier : Tiphaine DROUOT (rapporteuse)

### **Contexte :**

Lors de la 8<sup>ème</sup> réunion plénière du Conseil de l'emploi et de la formation en avril 2023 à Chantilly, Jean de CHEVIGNY, secrétaire général du Fonds Eperon, a sollicité l'ensemble des membres afin de mettre à l'honneur l'emploi et la formation lors de la prochaine édition d'Equita Lyon. Il a d'ores et déjà identifié des actions de promotion à mener lors des temps libres entre les épreuves sportives ou les démonstrations présentées sur les différentes carrières d'Equita Lyon.

Événement majeur en France et véritable référence internationale, la mise en œuvre d'animations à Equita Lyon est une formidable opportunité pour promouvoir les métiers et les formations de la filière cheval dans un contexte de baisse d'attractivité de l'emploi en lien avec le cheval. Pour rappel : c'est un salon entièrement dédié au cheval avec un Concours Hippique International, quatre étapes Coupe du monde FEI4 et des animations ouvertes au public. Il accueille chaque année près de 180 000 visiteurs.

### **Composition du groupe de travail :**

- La pilote : Tiphaine DROUOT, responsable d'équi-ressources
- Elise DAVID, directrice de l'emploi AFASEC
- Céline MARCHE, chargée de formation FFE
- Céline SAILLET, conseillère emploi-orientation équi-ressources
- Aurore EMO, chargée de communication Pôle formation IFCE
- Pierre Antoine TRESSOS, chargée de projet GHN
- Christine THOMAS, représentante des établissements de formation privés
- Emilie FONTAINE, représentante des établissements de formation publics
- David DELORME, représentant du réseau des MFR

---

<sup>4</sup> Fédération équestre internationale

### **Pistes d'actions proposées :**

- Une place des métiers et de l'orientation de 60m<sup>2</sup> réunissant l'ensemble des actions de l'emploi et de la formation (équipes-ressources, FFE, AFASEC, réseau des MFR, réseau des établissements publics et privés).
- L'inauguration du label Bien être au travail EquuRES dans l'espace VIP.
- Des interviews de professionnels et des animations entre les épreuves et les démonstrations proposées sur les carrières.
- La diffusion de vidéo teaser entre les épreuves et les démonstrations sur les carrières.

### **État d'avancement :**

Le groupe de travail piloté par Tiphaine Drouot a présenté les différentes pistes d'action à l'équipe organisation d'Equita Lyon, GL Event et Jean de Chevigny. L'ensemble des propositions ont retenu leur attention et obtenu leur aval de principe.

Financier de projets structurants et innovants, le comité d'engagement du Fonds Éperon a donné un accord de principe pour en assurer le financement. GL Event a ainsi déposé une demande de subvention dans le courant de l'été.

14 septembre : validation du dossier de subvention déposé par GL Event.

En cours, le groupe de travail œuvre en concertation avec GL Event afin de proposer un programme complet et d'agencer la place des métiers de l'orientation.

%%%%%%%%

## Point n° XVIII de l'OJ-Mise à jour de la formation d'éleveur infirmier

Pour information et avis éventuel -Présentation du dossier: Floriane BOUCHER (GDS France).



Date : 07/09/2023

De : GDS France

Destinataires : Conseil de l'emploi et de la formation

### Projet : Mise à jour de la formation éleveur infirmier

#### Présentation du projet :

Il s'agit de réviser le support de formation « éleveurs infirmiers » pour la filière équine dans le cadre d'une approche globale

Les livrables attendus sont :

- Un support de formation
- Un guide pour les formateurs
- Cinq vidéos illustratives de certaines pratiques à intégrer à la formation

#### Objectifs du projet :

La gestion du sanitaire est essentielle dans tout élevage ou structure équestre afin de limiter les maladies et de maintenir le bien-être des chevaux.

GDS France, acteur essentiel du sanitaire, a conçu et déployé avec la SNGTV au milieu des années 2000 des formations intitulées « Eleveurs infirmiers » à destination des éleveurs bovins, de petits ruminants et équins. Ces formations qui combinent à la fois une partie théorique en salle et une partie pratique en élevage sont très appréciées par les éleveurs. L'enjeu aujourd'hui est de réviser la formation équine afin de l'inscrire dans une démarche plus préventive et globale de compréhension et de maîtrise des causes des pathologies et de mal-être des animaux.

L'objectif est d'amener les éleveurs à mieux observer leurs animaux pour évaluer le niveau de bien-être et de santé de leurs animaux et globalement, de leur élevage. En effet, la dégradation des indicateurs de bien-être des animaux est souvent observée de manière précoce par les éleveurs par rapport à celle des indicateurs sanitaires.

#### Partenaires du projet :

Les partenaires de ce projet ont été choisis pour leurs expertises et leur implication sur ces thématiques sanitaires.

La SNGTV est un partenaire historique pour l'élaboration des formations « Eleveurs infirmiers », le RESPE a une expertise sur les pathologies équines et la mise en place de formations via son réseau de vétérinaires sentinelles, la FCC a une expertise technique, la FNC rassemble les professionnels de la filière et l'IFCE a une expertise réglementaire. Tous ces organismes sont reconnus par la filière. De plus, ils disposent d'un réseau de communication important pour la diffusion des livrables. Cette collaboration permettra donc d'aboutir à des outils complets et adaptés à l'ensemble de la filière et portés de façon cohérente par l'ensemble des acteurs.

- 1

GDS France – 26 rue Dagorno – CS 61711 – 75578 Paris Cedex 12



#### Diffusion envisagée :

Ces outils seront mis à disposition de tous les éleveurs/détenteurs d'équidés.

Les formations seront proposées par les GDS et vétérinaires en partenariat avec les organismes de la filière sur l'ensemble du territoire et pourront intégrer les formations proposées par les conseils des chevaux.

#### Indicateurs de réalisation :

Nombre de formations « éleveurs infirmiers » dispensées par les GDS et vétérinaires ainsi que le nombre de participants

#### Indicateurs de résultats :

- Questionnaire de satisfaction des formations
- L'amélioration de la connaissance globale par les éleveurs/détenteurs formés des bonnes pratiques pour favoriser une approche davantage préventive (observation générale des équidés, approche globale des causes des pathologies, premiers gestes à adopter en cas de cheval malade ou en situation de mal-être)
- Une meilleure connaissance par les éleveurs, détenteurs et professionnels de l'ensemble de la filière des bonnes pratiques en matière de biosécurité

#### Budget :

Nature des dépenses	Coût
Salaire temps de travail GDS France (8 jours)	2624 €
Tournage vidéos (devis ci-joint)	2 268 €
Frais de transport	850 €
Repas	180 €
Prestation expertise des GDS	6 200 €
Prestation expertise FCC	1 860 €
Prestation expertise RESPE	1 860 €
Prestation expertise FNC	1 860 €
Prestation expertise SNGTV	1 860 €
Coût total	19 562 €

#### Subvention sollicitée :

Pour ce projet, **une subvention de 9791 euros est sollicitée**. Le restant sera financé via un auto-financement et une remise sur prestation de la part des partenaires.

- 2

GDS France – 26 rue Dagorno – CS 61711 – 75578 Paris Cedex 12



%%%%%%%%